morale professionnelle, si on songe aux responsabilités que peut avoir le ministre envers la Couronne d'une part, et envers la succession d'autre part en sa qualité d'exécuteur testamentaire. Il me semble que les principes qui s'appliquent habituellement à la communication des renseignements au sujet des droits successoraux viennent dêtre carrément abandonnés. En fait, ils l'avaient déjà été en partie lorsque le premier ministre, dans sa sagesse, a jugé bon d'informer la Chambre de l'importance des fonds provenant de cette succession et devant être affectés à la création du Conseil des Arts.

Nous avons le droit maintenant de poser quelques-unes de ces questions. La succession Dunn a-t-elle acquitté des droits successoraux? A-t-on, à cette fin, accordé à cette succession des délais au delà des limites prescrites? Quelle méthode a-t-on utilisée pour déterminer la valeur des actions de l'Algoma détenues par la succession? A-t-on adressé au ministre du Revenu national des observations au sujet de la valeur des actions détenues par la succession Dunn, ou de tout autre aspect de la question? Ces observations lui ont-elles été adressées par un ministre ou un administrateur d'une société de la Couronne? M. Barrington, président de la Polymer, a-t-il participé aux négotiations visant la vente des actions de l'Algoma à la mine McIntyre-Porcupine, soit avant, soit après sa nomination en tant qu'administrateur de cette société?

Ce sont des questions sur lesquelles le peuple du Canada a le droit d'être éclairé. Si l'on ne dévoile pas complètement tous les faits relatifs à ce cas, le public persistera à se demander s'il n'y a pas eu un conflit d'intérêt, et si oui ou non ce conflit a été tranché en faveur de notre population. Et ce n'est qu'une partie des raisons de l'inquiétude de la presse et du public à propos de cette affaire. Si nous n'avions pas atteint un point où l'on se soucie si peu de la vérité en cette enceinte, on ne constaterait pas la même inquiétude de tous côtés. Quand nous passons en revue l'histoire des réponses que le ministre nous a fournies dans le passé à l'égard de certains des débats, nous pouvons constater facilement que sa mémoire n'est plus aussi fidèle qu'autrefois. Je pense qu'il faudrait dévoiler complètement tous les aspects de la ligne de conduite suivie dans cette affaire, et de la façon dont la vente a été opérée.

Je repense au débat sur le pipe-line, au cours duquel on nous a dit que les tuyaux étaient tous empilés à côté des usines de tuyauterie des États-Unis. Je repense à l'explication qu'on a donnée alors à la Commission des transports, à propos du financement,

que c'était là un manquement grave à la ainsi qu'aux deux réponses qu'on nous a faites. Je repense à l'époque où l'on a soulevé la question des options à l'égard du bill sur le pipe-line. Oui, et plus récemment encore, je repense à la question qui a été soulevée à propos des lettres envoyées à Radio-Canada, de leur nature personnelle d'abord, puis officielle plus tard. Nous avons droit, à mon avis, à des réponses aux questions précises que nous avons posées à propos de la façon dont cette affaire a été menée, à moins qu'on veuille ne faire aucun cas du Règlement de la Chambre.

> Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, on m'a attaqué. N'ai-je pas le droit de répondre?

> M. l'Orateur suppléant: Je viens tout juste d'accorder la parole au ministre.

> Le très hon. M. Howe: Excusez-moi, monsieur le président. On peut se faire une idée cet après-midi du ton de la prochaine campagne électorale; ce sera une campagne de dénigrement. J'ai été attaqué par des hommes qui, autant que je sache, n'ont jamais assumé la moindre responsabilité au monde. Depuis 22 ans, j'assume à la Chambre des responsabilités assez lourdes et auparavant, j'en avais assumé de très lourdes pendant vingt dans l'entreprise privée. Que je sache, nul n'a réussi à critiquer mon passé à l'égard d'aucune de ces deux périodes.

> J'ai donné un exposé complet de mon attitude quand on a soulevé cette question plus tôt. Sir James Dunn et moi-même étions amis depuis un très grand nombre d'années. Quand j'ai constaté qu'il m'avait fait son exécuteur testamentaire, j'ai d'abord voulu me désister. Sa veuve m'a instamment prié de n'en rien faire. Elle me considérait comme un homme qu'elle connaissait de longue date grâce aux rapports que j'avais entretenus avec son mari et elle désirait vivement que je reprenne la suite de ses affaires. J'ai spécifié clairement, alors, que je ne pren-drais pas la moindre part à la fixation du montant de la taxe. Il y avait quatre autres exécuteurs, dont l'un était l'avocat de la succession. Si on doute le moindrement que les choses se soient déroulées ainsi, je suis sûr que le ministre du Revenu national dira si je l'ai jamais abordé ou si j'ai jamais abordé un membre quelconque de son personnel à cet égard. Dès le début j'ai établi clairement que je n'avais aucun intérêt financier dans aucun des biens de la succession, dont le principal avoir est l'Algoma Steel Company. Cette compagnie a son propre président et son propre conseil d'administration. Je ne joue aucun rôle ni n'exerce aucune influence auprès de l'administration de l'Algoma, cela est sans doute manifeste pour tous les membres de la

[M. Hamilton (York-Ouest).]